



# ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

## Dossier unique d'inscription obligatoire par famille

Pour les Accueils du matin et du soir, de Loisirs des Mercredis et vacances,  
la Restauration Scolaire, les Études Surveillées



**A remplir par le représentant légal de l'enfant et à rendre, dans le plus bref délai,  
au Service Jeunesse en mains propres.**

### REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT

NOM : ..... PRENOM : .....

Domicile : .....

Code postal : ..... Ville : .....



Téléphone fixe : .....

Tél. portable Mère ..... Tél. professionnel Mère .....

Tél. portable Père ..... Tél. professionnel Père .....

Adresse de facturation si différente de celle du ou des représentants légaux de l'enfant (joindre la grosse de jugement et une attestation sur l'honneur de la prise en charge du payeur) :

.....  
.....

### AUTRES PERSONNES à contacter en cas d'urgence

NOM : ..... Tél. : .....

NOM : ..... Tél. : .....

**EN CAS D'ACCIDENT**, autorisez-vous le chef de l'établissement ou les services municipaux à prendre les mesures d'urgence ?      OUI            NON     

### ENFANT(S)

NOM et PRENOM de l'enfant : ..... SEXE:     M                       F

Date de naissance :      \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_      lieu de naissance : .....

École à la rentrée : ..... Classe : .....

Restauration     Accueil du matin et soir     Accueil du mercredi et vacances     Études surveillées

NOM et PRENOM de l'enfant : ..... SEXE:     M                       F

Date de naissance :      \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_      lieu de naissance : .....

École à la rentrée : ..... Classe : .....

Restauration     Accueil du matin et soir     Accueil du mercredi et vacances     Études surveillées

NOM et PRENOM de l'enfant : ..... SEXE:     M                       F

Date de naissance :      \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_      lieu de naissance : .....

École à la rentrée : ..... Classe : .....

Restauration     Accueil du matin et soir     Accueil du mercredi et vacances     Études surveillées

**ATTENTION :**

**Important!!!**

Le règlement de la facture s'effectue à terme échu et sera réclamé par le Percepteur de BIHOREL (lire attentivement la partie basse de la facture). **EN CONSEQUENCE, NE REMETTEZ PAS D'ARGENT AUX ENFANTS.**

Les factures sont calculées en fonction du nombre de présences sur la période concernée. Ainsi, les familles dont les enfants ne seront venus qu'une ou deux fois à l'activité concernée se verront facturer un minimum de 5€00, imposé par la Trésorerie de Bihorel.



**RESTAURANTS SCOLAIRES**

Le règlement de la facture de restauration sera réclamé **TOUS LES DEUX MOIS** à terme échu par le Percepteur de BIHOREL. La facturation s'effectue uniquement à la présence de l'enfant, sur la base du pointage de l'école.

**VOTRE ENFANT EST-IL CONCERNE PAR UNE ALLERGIE ALIMENTAIRE ? Si cela est le cas, veuillez prendre contact obligatoirement avec le Directeur d'école. Pour les tarifs, le règlement et autres modalités, voir feuilles annexes.**



**ETUDES SURVEILLEES (uniquement à partir du CE2)**

Tarif applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2010 à l'étude surveillée : 1.89 € par présence.

Le règlement de la facture des études surveillées sera réclamé **TOUS LES TROIS MOIS**, (sauf pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre qui seront facturés ensemble) à terme échu, par le Percepteur de BIHOREL. La facturation s'effectue uniquement à la présence de l'enfant, sur la base du pointage de l'école.

Les enfants qui se rendent à la garderie scolaire après l'étude surveillée ont la possibilité de prendre un goûter à la garderie. Dans ce cas, le tarif « soir 1 » pour la garderie sera appliqué **en plus du tarif de l'étude surveillée, quelque soit l'heure de départ de l'enfant.**



**ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR**

**ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES**

Pour l'inscription en garderie périscolaire et / ou en accueil de loisirs des mercredis, **la feuille sanitaire sera à redonner obligatoirement au service jeunesse (se munir du carnet de santé de l'enfant) ainsi que l'avis d'imposition 2011 sur les revenus du foyer pour l'année 2010** pour bénéficier d'un tarif en fonction de votre quotient familial : il sera pris en compte à la date de réception par le Service jeunesse. **SANS AVIS D'IMPOSITION, LA TRANCHE 5 VOUS SERA FACTUREE.**

Cette feuille sera valable pour l'année scolaire en cours et regroupe les informations importantes concernant votre enfant. Il est donc impératif que celle-ci soit **dûment complétée**. Pour les modalités, les tarifs et le règlement intérieur, voir feuille annexe jointe.

**Je déclare avoir pris connaissance, avec mon enfant, du ou des règlements intérieurs fournis et m'engage à respecter ces règlements intérieurs et à régler les factures dès réception de l'avis de paiement .**

**Date et Signature du (des) responsable(s) :**

**Cadre réservé à l'administration** Dossier reçu le : ..... par : .....